



Chers concitoyens,



### OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES 2016

À l'approche des vacances estivales, la gendarmerie nationale rappelle aux résidents de sa circonscription, qu'elle reconduit l'opération « Tranquillité vacances ».

#### **En quoi cela consiste-t-il ?**

Vous vous absentez de votre domicile cet été ? Avant de partir en vacances, vous pouvez signaler votre départ à la gendarmerie de votre secteur. Cette dernière surveillera votre domicile au cours de ses patrouilles quotidiennes. En cas d'anomalie (tentative d'effractions ou effractions), vous êtes prévenu (directement ou par une personne de confiance) afin de pouvoir agir au plus vite et de limiter le préjudice subi.

#### **Comment faire ?**

Il vous suffit simplement de remplir l'imprimé que vous trouverez sur le site [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) (Accueil → A votre service → Ma sécurité → Conseils pratiques → Mon domicile » Zen en vacances ? Bénéficiez de l'Opération Tranquillité Vacances !) et de vous rendre à la gendarmerie muni de votre pièce d'identité.

#### **Rappel**

Afin de prévenir la commission de cambriolage, la gendarmerie nationale rappelle que la vigilance de chaque riverain est une chance supplémentaire de lutter contre ce type de délinquance. La présence inhabituelle de personnes aux abords d'un domicile sans occupant, le passage à faible allure d'un véhicule dans un lotissement sont autant d'exemples de faits qu'il est utile de signaler immédiatement à la gendarmerie. Alors n'hésitez plus, faites le 17.

GENDARMERIE DE WASSELONNE  
03 88 87 02 45

#### **1. Ouverture de Mairie**

Nous vous rappelons que la mairie accueille le public les mardis et jeudis après-midi de 15h à 18H et le mercredi matin de 8h à 11H.

*Vacances estivales : le secrétariat sera fermé du 19 août 2016 au 31 août 2016 inclus.*

#### **2. Inscription en Mairie**

Pour les personnes récemment arrivées à Traenheim pensez à venir faire votre inscription en mairie. Il s'agit d'une obligation citoyenne prévue par le droit local alsacien-mosellan.

#### **3. Bibliothèque**

Les horaires d'ouverture sont : le jeudi de 16H à 17H30.

#### **4. Rappels**

- Arrivés sur le rond-point, vous n'avez pas la priorité sur les véhicules engagés dans le rond-point !!
- Attention aux priorités à droite dans le village, elles sont à respecter !
- Don du sang : 17/08/2016 de 18H à 20H30

#### **VIGILANCE :**

Lors de vos absences prolongées, pensez à prévenir vos voisins, afin qu'ils soient vigilants à l'égard de votre habitation. Vous pouvez aussi prévenir la gendarmerie et bénéficier gratuitement de l'opération tranquillité vacances.

#### **5. La pollution sonore des canons agricoles à gaz**

Article R1334-31

- Créé par Décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 - art. 1 JORF 1er septembre 2006

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. (interdiction totale de nuit de 20h à 7h ainsi que les dimanches et jours fériés)

Passez de très bonnes vacances,  
Avec mes meilleures salutations

Le Maire : Gérard ROHMENGER

